

POST-SCRIPTUM

PRÉVENIR LE JEU EXCESSIF DANS UNE SOCIÉTÉ ADDICTIVE ? 2E SYMPOSIUM INTERNATIONAL DES 19 ET 20 JUIN 2008 À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Notre société est-elle «addictive»? Entre libéralisation et interdits, intérêts économiques et jugements moraux, en matière de jeux d'argent, le monde socio-sanitaire est pris à parti. Réunir l'ensemble des acteurs de la prévention dans une perspective interdisciplinaire, tel était le défi lancé par les organisateurs de la rencontre, sous l'impulsion des principales institutions actives dans le domaine du jeu en Suisse, en partenariat avec différents services de Belgique, de France et d'Italie¹. Intervenants dans le domaine médical et social, chercheurs, intervenants des professions juridiques et économiques, responsables politiques, quelques 250 participants de 12 pays ont pris part aux débats répartis en une quinzaine de sessions².

Les principaux axes dégagés lors des échanges peuvent être articulés autour de quatre questionnements: le concept d'«addiction» est-il pertinent pour les jeux d'argent, voire pour d'autres comportements problématiques n'impliquant pas l'usage d'une substance? En quoi les jeux d'argent représentent-ils un enjeu de société plus actuel qu'un autre? Quels sont les défis prioritaires du point de vue de la santé publique? Et, finalement, quelles sont les réponses existantes au niveau des programmes de traitement et de prévention, mais aussi de leur financement?

UNE CONCEPTUALISATION DE L'ADDICTION TENANT COMPTE DES DÉTERMINANTS PSYCHOSOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Alors que le terme anglais «pathological gambling» fait explicitement référence aux jeux d'argent, sa traduction française «jeu pathologique» est source de confusion. À cet égard, les préoccupations, mais aussi les intérêts des différents acteurs divergent. Aucune définition médicale consensuelle n'existe à ce jour pour le terme d'addiction, alors même que son utilisation tend à définir une nouvelle discipline: l'«addictologie». Les spécialistes du domaine ont évoqué les ressorts neuro-biologiques communs aux différentes conduites addictives. Les impacts socio-environnementaux ont été abordés. Le caractère plus ou moins «addictif» des jeux d'argent repose sur des propriétés liées à la structure même des jeux qui demeurent très peu étudiées. Ce manque de données s'avère être un facteur limitant important de la réflexion relative aux actions de prévention

menées sur les lieux de jeu. Il faut relever en outre l'importance d'investiguer plus avant les différents mécanismes psychologiques impliqués dans le jeu et leurs interactions.

L'extension de la notion d'addiction, ou plus prudemment formulée, de conduites addictives «sans substances», a fait l'objet de nombreux échanges. Les connaissances en matière de jeux d'argent se sont considérablement accrues ces trois dernières années. En revanche, celles relatives aux jeux vidéo rendent à ce jour l'analogie aux jeux d'argent très spéculative. Compte tenu des observations cliniques impossibles à situer dans une perspective épidémiologique, une grande prudence est de mise.

ENJEUX DE SOCIÉTÉ: ÉTHIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DES DÉBATS

Les études historiques sont quasiment absentes du domaine des addictions, qu'il s'agisse des problématiques liées aux substances psychoactives ou des «nouvelles» conduites addictives dites également «comportementales». Les perspectives ethnologiques et sociologiques ont été croisées. Le lien entre éthique, interdisciplinarité et développement durable, tout comme les risques d'un réductionnisme lié à une collusion entre intérêts économiques et intérêts de la recherche bio-médicale ont été développés. Il est à noter que d'autres formes de jeu sont potentiellement aussi problématiques que les jeux d'argent. Tel est le cas des jeux vidéo dits «massivement multijoueurs».

DÉFIS POUR LA SANTÉ PUBLIQUE: ÉVALUER LES PROGRAMMES DE PRÉVENTION EN SE PRÉSERVANT DES CONFLITS D'INTÉRÊT

Les enjeux de la prévention structurelle, avec l'élaboration de mesures législatives claires, ont été développés par plusieurs intervenants. Ce débat a également reçu l'attention des différents représentants des organes de régulation des jeux et des représentants du monde politique. À cet égard, les limites du concept dit de «jeu responsable» et la nécessité d'un organe de régulation indépendant ont été largement soulignées. Dans le champ des jeux d'argent, les conflits d'intérêts liés à la recherche et à la prévention gagnent à être encadrés par des directives précises.

Les récentes données épidémiologiques, et plus particulièrement une comparaison approfondie des observations effectuées avant et après l'ouverture des casinos en Suisse ont montré que le lien entre l'offre de jeu et la prévalence du jeu pathologique est complexe et ne décrit pas une corrélation linéaire comme il est parfois suggéré. Les données de prévalence devraient être complétées par des données sur l'incidence, mais aussi par des données plus fines, dont celles relatives aux co-morbidités.

Un domaine largement inexploré est celui de l'évaluation des coûts sociaux, alors que des méthodologies fiables ont été développées à ce sujet dans le champ du tabac ou de l'alcool. Une série de données néo-zélandaises relatives aux déterminants socio-économiques du jeu excessif a été présentée.

L'absence d'évaluation des programmes de prévention secondaire ou tertiaire n'est pas un problème spécifique aux jeux d'argent ou aux addictions, mais un problème plus général. Les programmes de prévention devraient également pouvoir intégrer plus spécifiquement les aspects de co-morbidité dépressive et de suicidalité. Un projet d'Observatoire romand du jeu excessif qui, moyennant un financement adéquat, pourrait constituer un élément de réponse a été évoqué.

TRAITEMENTS ET PROGRAMMES DE PRÉVENTION: LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Il a été montré combien la réussite des interventions thérapeutiques relevait d'une dialectique subtile entre hyper-spécificité de certaines interventions et transversalité d'autres techniques provenant de l'expérience clinique acquise pour les dépendances aux substances psychoactives. Divers intervenants ont décrit cette dualité dans leurs contextes cliniques respectifs. Les chiffres de consultation très faibles au regard du nombre de personnes touchées incitent au développement d'offres thérapeutiques alternatives à la thérapie individuelle ou groupale traditionnelle. A l'heure du développement des casinos virtuels et des paris en ligne, l'apport d'Internet en tant que nouveau support pour l'accompagnement des joueurs a été fortement souligné. Un programme destiné aux joueurs visant le contrôle du comportement de jeu plutôt que l'abstinence a été présenté. En filigrane, des questionnements similaires à ceux soulevés dans le champ de l'alcoologie où ce type de programme a pu être expérimenté avec succès.

Une réflexion importante concerne les programmes de désendettement. Le paradoxe est que cet aspect déterminant de la prise en charge n'a pour ainsi dire pas retenu l'attention des chercheurs jusqu'ici. Ces programmes ont été détaillés par différents intervenants.

Les programmes de prévention spécifique développés dans le cadre des casinos en Suisse ont été présentés. Ceux éla-

borés dans le cadre des loteries ont été quant à eux abordés sous l'angle des régulateurs. A cet égard, la question de l'évaluation de ces programmes a été abordée. L'importance d'améliorer considérablement la qualité de l'interface entre l'abord des joueurs dans les lieux de jeux, les programmes d'auto-exclusion et les structures d'accompagnement spécialisé a été illustré. Cet aspect ressort également des données d'évaluation du programme de sensibilisation des cafetiers-restaurateurs dépositaires de terminaux de loterie électronique. La prévention secondaire passe également par des dépistages validés dans les différentes langues, ainsi que par la mise en place de hotlines, à l'exemple du nouveau numéro vert romand.

Pour les chercheurs, il reste très difficile d'accéder aux lieux de jeu

INTERPELLER LES POUVOIRS PUBLICS SUR LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

Une table ronde a réuni les régulateurs suisses, belge et autrichien, et un représentant de l'Association européenne de promotion de la santé. La question des conflits d'intérêts entre les différents acteurs impliqués par les jeux d'argent et la timidité des recherches entreprises sur les sujets sensibles ont été au centre des discussions. Pour les chercheurs, il reste très difficile d'accéder aux lieux de jeu que ce soit pour investiguer le potentiel addictif comparé des jeux ou encore pour évaluer l'efficacité des actions de prévention. En ce qui concerne le financement de la recherche et de la prévention, l'exemple suisse d'une taxe sur le revenu des jeux de loterie à hauteur de 0,5% est un modèle qui a suscité un grand intérêt. Mais comment déterminer le montant exact d'un tel effort en l'absence d'études relatives aux coûts sociaux? Faut-il tripler, voire quadrupler cette taxe, à l'exemple de certaines juridictions canadiennes? Seul un effort accru pourra contribuer à une politique publique des jeux d'argent satisfaisante du point de vue du droit de chacun à jouir du meilleur état de santé possible.

Courriel:
Cje@chuv.ch

¹ La liste de l'ensemble des partenaires organisateurs est consultable sur le site web de la conférence (<http://www.jeu-excessif.ch/symposium08/fr>).

² La plupart des diaporamas des présentations sont à disposition via le site web de la conférence et un ouvrage collectif reprenant leurs contenus est en préparation pour le début de l'année 2009. Rendez-vous a été pris pour une nouvelle rencontre dans le courant de l'année 2011.

COMMENT CLASSER LES INTERVENTIONS VISANT LA PRÉVENTION?

Dans le champ de la santé, il est habituel de classer les interventions de prévention en fonction des publics-cible ou en fonction de leur nature.

On distingue ainsi un premier niveau avec les efforts visant à éduquer le public en modifiant les connaissances, attitudes, croyances et compétences en rapport avec le jeu excessif. Un second niveau réunit des interventions politiques, via le contrôle de l'environnement du joueur et en particulier la disponibilité de l'offre de jeu. On parle alors de prévention «structurelle» (Williams, West, & Simpson, 2007).

Les interventions «éducationnelles» comportent des interventions psycho-éducatives généralistes portant sur l'individu et son entourage, les campagnes attirant l'attention sur les spécificités liées aux jeux d'argent, l'intervention en milieu scolaire, l'intervention auprès des joueurs sur les lieux de jeu.

Les interventions au niveau politique comportent des limitations portant sur la disponibilité de jeux: le nombre d'opérateurs ou de lieux de jeu, les types de jeux jugés plus dangereux, la localisation et les horaires d'ouverture des points de ventes. D'autres restrictions peuvent concerner les personnes, comme l'interdiction aux mineurs, aux non-résidents (ou au contraire aux résidents), aux joueurs problématiques eux-mêmes, en particulier via les programmes d'auto-exclusion. Les mesures structurelles concernent aussi l'obligation pour les intervenants de l'industrie du jeu de repérer les joueurs problématiques, ou encore de modérer le jeu, par exemple, en ralentissant la vitesse du jeu, en diminuant l'amplitude des gains, en présentant des messages de type «pop-up» ou encore en intervenant sur les modes de paiement (jetons, cartes pré-payées). Enfin, il y a lieu de considérer des stratégies portant sur l'accès à l'argent (bancomats), l'interdiction de consommation de tabac ou d'alcool pendant le jeu, la réglementation en matière de publicité. L'ensemble de ces interventions dépend bien évidemment de la structure des organes de régulation, traditionnellement plus proches des services économiques et des services judiciaires que des services de santé.

Peut-on classer les interventions en fonction de leur efficacité? Selon Williams et al. (2007), nonobstant le peu de publications dans le domaine, il semble que ce soit les interventions portant sur le renforcement des compétences à l'échelle communautaire, les restrictions envers les offres les plus addictives et les restrictions sur la consommation associée de tabac et d'alcool qui soient les plus convaincantes. La psycho-éducation ciblée, via l'école ou les joueurs, donnent des résultats ambigus. Les modifications mesurables rapportées semblent viser les connaissances plutôt que les comportements problématiques eux-mêmes. Les campagnes de prévention de masses et les programmes d'auto-exclusions sont jugés décevants. Les interventions visant à modérer le jeu apparaissent d'une efficacité limitée si elles ne sont pas encadrées par des organes de régulation offrant les garanties d'indépendance ad hoc. Le constat des chercheurs est que les mesures les plus efficaces sont aussi les moins répandues. Aucune stratégie n'est efficace à elle seule et la coordination des efforts de prévention s'inscrit dans le très long terme, à l'instar des progrès lents mais réels enregistrés dans le champ des conduites addictives impliquant les substances psychoactives.

Williams, R.J., West, B.L., & Simpson, R.I. (2007). Prevention of Problem Gambling. In G. Smith, D. C. Hodgins, & R. J. Williams (Eds.), *Research and measurement issues in gambling studies* (pp. 399-436). London, UK: Academic Press.

VERS UNE ADDICTOLOGIE COMPARÉE DES DIFFÉRENTES OFFRES DE JEUX

Les montants en jeu, la probabilité de gain, la structure des prix gagnés, les effets sonores et graphiques des logiciels, la fréquence des événements et la familiarité du design sont autant de caractéristiques dites «structurelles» des jeux d'argent influant considérablement le comportement des joueurs. Ces caractéristiques agissent en tant que renforçateurs des comportements de jeu et représentent un facteur important dans l'acquisition, le développement et le maintien des habitudes de jeu (Park & Griffiths, 2007).

Les auteurs proposent de distinguer un facteur dit de «jouabilité» qui définit le caractère agréable, interactif et incitateur des jeux. L'objectif est de renforcer l'attractivité du jeu en développant certains de ses aspects comme l'illusion de contrôle sur le jeu de la part du joueur ou la perception du «quasi-gain», ou «near-miss» dans sa version anglaise. Les modalités de paiement caractérisent un deuxième facteur. En effet, l'utilisation de jetons, par exemple, contribue à masquer et minimiser la valeur réelle de la somme mise en lui substituant une représentation virtuelle. Il est aussi possible d'influencer le comportement de jeu en manipulant les caractéristiques des gains, comme leur probabilité ou leur valeur, que l'on augmente afin d'attirer les joueurs. La fréquence des événements de jeu (comme le nombre de tirages par exemple) et des paris, ainsi que leur durée opèrent sur la motivation des joueurs. Les effets sonores et d'éclairage utilisés, et ce particulièrement dans les dispositifs de jeux électroniques, jouent eux aussi un rôle incitateur. Alors que les caractéristiques précitées définissent des moyens susceptibles d'augmenter ou maintenir les comportements de jeu, certains autres aspects tendent à limiter les risques occasionnés. Il s'agit de structures dites «éducatives» intégrées dans le dispositif servant à informer le joueur quant au temps qu'il passe à jouer et aux dépenses qu'il fait.

Une meilleure compréhension de ces structures addictives des jeux permettrait aux cliniciens d'identifier précisément quels éléments sont susceptibles de provoquer le plus de biais cognitifs et de croyances irrationnelles chez les joueurs ainsi que de savoir ce qui les motive dans les différents types de jeux. Du point de vue des joueurs, une telle démarche permettra de les rendre attentifs aux jeux à risque ainsi qu'à leurs caractéristiques addictives et de leur suggérer une manière responsable de jouer. Cette analyse spécifique des caractéristiques des jeux pourrait également servir de base de réflexion pour initier et diriger les mesures de politiques publiques et privées dans leur tentative de réduction des effets négatifs liés au jeu.

Parke, J. & Griffiths, M.D. (2007). The Role of Structural Characteristics in Gambling. In G. Smith, D. C. Hodgins, & R. J. Williams (Eds.), *Research and measurement issues in gambling studies* (pp. 217-249). London, UK: Academic Press.